

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 Juin 2012

RESOLUTIONS

Première Résolution :

L'A.G.O. après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration approuve ledit rapport ainsi que les bilans et Comptes de Résultats arrêtés au 31.12.2011 tels qu'ils ont été présentés.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

Deuxième Résolution :

L'A.G.O. prend acte des rapports (individuels et consolidés) établis par les Commissaires aux Comptes, ainsi que les conventions règlementées en exécution de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux Etablissements de Crédit et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, et approuve les états financiers tels qu'ils lui sont présentés.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

Troisième Résolution :

L'A.G.O. approuve la répartition du solde bénéficiaire du compte de Pertes et Profits qui s'élève, après utilisation des réserves facultatives à hauteur de 2.886.000,000 dinars et reprise du report à nouveau 2011, à 23.627.203,212 dinars, selon la proposition qui lui a été soumise à savoir :

- De fixer le dividende par action de l'exercice 2011 à 0 ,825 DTU
- Le paiement de ce dividende totalisant la somme de..... 12.500.239,950 DTU
- D'affecter à la réserve légale la somme de..... 1.037.060,161 DTU
- D'affecter à la réserve à régime spécial la somme de... 10.088.758,852 DTU
- De reporter à nouveau la somme de 1.144.249 DTU

La présente résolution est adoptée à la majorité.

Quatrième Résolution :

L'A.G.O. autorise les transferts à la réserve extraordinaire du montant de TND 553.098,267 à prélever sur la réserve « à régime spécial » et représentant la partie de cette réserve devenue disponible.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'A.G.O. donne quitus de leur gestion aux administrateurs en fonction durant l'exercice 2011 et approuve l'allocation au Conseil d'Administration de la somme de 343.114,450 DTU au titre des jetons de présence soit une baisse de 10% par rapport à l'exercice précédent.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

Sixième Résolution :

L'A.G.O. entérine la nomination pour une durée de trois ans du cabinet FINOR et du cabinet M S Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Sonia Louzir en tant que Commissaires aux Comptes en remplacement de ECC MAZARS et MTBF PRICE WATERHOUSE COOPERS, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution :

L'A.G.O. renouvelle pour une durée de trois ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Mohamed RIAHI, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution :

L'A.G.O. renouvelle pour une durée de trois ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques DESPONTS, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution :

L'A.G.O. renouvelle pour une durée de trois ans le mandat d'Administrateur de Meninx Holding représentée par Monsieur Béchir TAMARZISTE, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution :

L'A.G.O. nomme Monsieur Mohsen SELLAMI conformément aux statuts, en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution :

L'A.G.O. nomme Monsieur Philippe TARTELIN conformément aux statuts, en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Douzième Résolution :

L'A.G.O. ratifie la cooptation de Monsieur Gianluca LAURIA en tant que représentant permanent de BDDI PARTICIPATIONS au sein du Conseil d'Administration de l'UBCI en remplacement de Monsieur Alessandro D'AGATA et ce jusqu'au terme de son mandat, soit l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Treizième Résolution :

L'A.G.O. ratifie la cooptation de Monsieur Abderrazak ZOUARI en tant qu'Administrateur au sein du Conseil d'Administration de l'UBCI et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatorzième Résolution :

L'A.G.O. autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires sur la période de cinq ans à venir dans la limite de 100 millions de dinars, et donne mandat au conseil d'administration pour en définir le calendrier et les modalités.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Quinzième Résolution :

L'A.G.O. confère tous pouvoirs aux porteurs des copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

BILAN
 ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011
APRES REPARTITION DES RESULTATS
 (en Milliers de Dinars)

		31/12/2011	31/12/2010 Retraité
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	55 068	62 136
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	308 870	348 613
Créances sur la clientèle	3	1 883 093	1 594 868
Portefeuille -titre commercial	4	7 354	4 415
Portefeuille d'investissement	5	141 221	101 400
Valeurs immobilisées	6	47 480	56 909
Autres actifs	7	32 005	29 820
TOTAL ACTIF		2 475 091	2 198 161
<u>PASSIF</u>			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	356 449	215 272
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 770 165	1 661 814
Emprunts et Ressources spéciales	10	54 541	47 832
Autres passifs (*)	11	91840	79296
TOTAL PASSIF		2 272 995	2 004 214
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		75 759	75 759
Réserves		125 848	117 609
Autres capitaux propres		488	576
Résultats reportés		1	3
Modification comptable		0	-
Résultat de l'exercice (*)		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	202 096	193947
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 475 091	2 198 161

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 12)

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION DES BENEFICES 2011
SUITE APPROBATION AGO DU 22 JUIN 2012

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Modifications comptables	Total
Capitaux Propres au 31-12-2011 Avant répartition	75 759	6 329	16 975	94 305	487	3	22 852	-2 114	214 596
Report à nouveau						-2	2		
Réserve à régime spécial			10088				- 10 088		
Réserve Extraordinaire				-2 886			2 886		
Distribution des bénéfices							- 12 500		-12 500
Réserve légale		1 037					- 1 037		
Report à nouveau						1	1		
Modifications comptables							- 2 114	2 114	
Résultat au 31-12-2011							0		
Capitaux Propres au 31-12-2011 Après répartition	75 759	7 366	27 063	91 419	487	2	-		202 096